

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. ETCHEVERRY à Mme ECHEVERRIA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N° 6 – REGIE AUTONOME : CONVENTION CADRE AVEC LE CHŒUR ASCESE

M..... présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Afin de développer et renforcer les liens noués depuis plusieurs années entre le Chœur Ascèse, le Conservatoire Maurice Ravel et l'Orchestre Symphonique du Pays Basque (OSPB-IO), il est établi une convention cadre entre les partenaires.

Le Conservatoire Maurice Ravel et l'Orchestre Symphonique du Pays Basque (OSPB-IO) souhaitent collaborer de façon étroite et régulière avec le Chœur Ascèse tant sur le plan pédagogique que sur les projets artistiques en lien avec le conservatoire et la saison de l'orchestre.

Le Chœur Ascèse souhaite apporter ses compétences artistiques et pédagogiques complémentaires à celles du CRR et de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque (OSPB-IO) par la conception de projets culturels et artistiques.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized, blue font.

ID : 064-200087567-20220906-CA20220906\_06-DE

Les partenaires signataires conviennent de la convention cadre ci-après pour déterminer des objectifs communs et des principes d'action.

Les modalités de mise en œuvre de ces actions seront étudiées chaque année, au regard des possibilités et opportunités relevées par chaque partenaire.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention cadre avec le chœur Ascese.

DONT ACTE